



Famille recomposée et succession

Par **fanbarth**, le **02/06/2012** à **02:51**

Bonjour,

Voilà, mon conjoint et moi allant prochainement nous marier.

Lui à 2 enfants d'un précédent concubinage et nous avons 2 enfants en commun.

J'aimerais savoir, comment ça se passe si l'un ou l'autre venait à décéder.

Sachant que nous possédons tout 2 chacun une maison "donc tout 2 avant mariage".

Mes parents souhaitent également me faire une donation comme héritage, si cela se fait après mariage mes beaux-enfants pourront-ils prétendre à celle-ci ?

Merci d'avance